

Note de présentation

Compte administratif - Exercice 2022 - Budget principal Ville

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

- Le compte administratif est établi en fin d'exercice par la commune.
- Il est le bilan financier de la commune qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.

Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- ✓ La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- ✓ La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les produits des services

1) Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel, suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

2) Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (bibliothèque, redevances d'occupation du domaine public, la garderie, ainsi que les concessions dans les cimetières).

3) Chapitre 73 : Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la taxe foncière et d'habitation (4 627 039,00 €).

Les autres recettes de ce chapitre sont les droits de mutation (406 171,00 €), la CVAE (219 910,00 €), le FNGIR (fonctionnement du fonds national de garantie individuelle de ressources) pour 574 940,00 €, la taxe sur l'électricité (179 356,64 €), la taxe additionnelle de publicité foncière (406 171,00 €).

4) Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

5) Le chapitre 75 concerne les revenus des immeubles loués aux particuliers et professionnels (loyers + charges).

6) Les chapitres 76 et 77 concernent les produits financiers, l'enregistrement des cessions d'immobilisations (ventes d'immeubles ou de terrains), les mandats annulés sur les exercices antérieurs, ainsi que les produits exceptionnels.

7) Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaire

Les opérations d'ordre de cessions d'immobilisation s'effectuent sur les chapitres d'ordres budgétaires 040 (section investissement) et 042 (section fonctionnement).

Les recettes de fonctionnement sont donc :

- les atténuations de charges (chapitre 013) s'élèvent à 49 782.30 € ;
- les produits des services (chapitre 70) s'élèvent à 202 058.60 € ;
- le produit des impôts et taxes (chapitre 73) s'élève à 6 067 377.64 € ;
- les dotations et subventions (chapitre 74) s'élèvent à 3 333 567.01 € ;
- les produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 105 308.70 € ;
- les produits financiers (chapitre 76) s'élèvent à : 4.90 € ;
- les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 648 417.55 € ;
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) s'élèvent à 70 704.66 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE		BP 2022	DM	BUDGET TOTAL	CA 2022
002	Excédent de fonctionnement reporté	7 546 956,60		7 546 956,60	
013	Atténuations de charges	55 000,00		55 000,00	49 782,30
042	Opérations d'ordre	150 000,00		150 000,00	70 704,66
70	Produits des services	165 200,00		165 200,00	202 058,60
73	Produits des impôts et taxes	5 874 500,00		5 874 500,00	6 067 377,64
74	Dotations et subventions	3 501 500,00	150 000,00	3 651 500,00	3 333 567,01
75	Produits de gestion courante	78 012,00		78 012,00	105 308,70
76	Produits financiers	10,00		10,00	4,90
77	Produits exceptionnels	41 000,00		41 000,00	648 417,55
TOTAL		17 412 178,60	150 000,00	17 562 178,60	10 477 221,36

B. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre :

1) Les dépenses générales (Chapitre 011)

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, l'impression du bulletin municipal, les taxes diverses.

2) Les dépenses de personnel (Chapitre 012)

Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour la commune.

3) Les charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs.

4) Les charges exceptionnelles (Chapitre 67)

Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices ou les démolitions de bâtiments avec amiante.

5) Les opérations d'ordre (Chapitre 042)

Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements : l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Les dotations aux amortissements ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Dans ce chapitre, s'enregistrent également les opérations liées aux cessions (constatation de la valeur nette comptable ainsi que les constatations des plus-values de cessions). Il s'équilibre avec le chapitre 040 en recettes d'investissement et inversement.

Les dépenses de fonctionnement sont donc composées de la manière suivante :

- les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 2 674 822,05 € ;
- les frais de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 3 630 580,72 € ;
- les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 97 391,98 € ;
- les charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 1 653 157,02 € ;
- les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 27 208,15 € ;
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) s'élèvent à 773 466,75 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRE		BP 2022	DM	BUDGET TOTAL	CA 2022
011	Charges à caractère général	2 863 090,00	-15 000,00	2 848 090,00	2 674 822,05
012	Charges de personnel	3 729 000,00	150 000,00	3 879 000,00	3 630 580,72
014	Atténuations de produits	150 000,00		150 000,00	97 391,98
022	Provisions	400 000,00		400 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	8 284 888,60		8 284 888,60	
042	Opérations d'ordre	245 000,00		245 000,00	773 466,75
65	Charges de gestions courantes	1 678 700,00	15 000,00	1 693 700,00	1 653 157,02
67	Charges exceptionnelles	61 500,00		61 500,00	27 208,15
TOTAL		17 412 178,60	150 000,00	17 562 178,60	8 856 626,67

C. RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses de fonctionnement du compte administratif 2022 s'élèvent à 8 856 626,67 € et les recettes de fonctionnement à 10 477 221,36 €.

Le résultat de l'exercice 2022 dégage un excédent de fonctionnement de 1 620 594,69 €.

Après l'intégration de l'excédent de fonctionnement de 2021 de 7 546 956,60 €, l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2022 est de **9 167 551,29 €**.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

A. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont composées de la manière suivante :

- les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) s'élèvent à 394 296.52 € ;
- les subventions (chapitre 13) s'élèvent à 442 275.00 € ;
- les encaissements de cautions (chapitre 16) s'élèvent à 335 € ;
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) s'élèvent à 773 466.75 € ;
- les opérations patrimoniales (chapitre 041) s'élèvent à 105 039.80 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAPITRE		BP 2022	DM	BUDGET TOTAL	CA 2022
001	Excédent d'investissement reporté	1 022 991,37		1 022 991,37	
021	Virement de la section de fonctionnement	8 284 888,60		8 284 888,60	
024	Cessions	600 000,00	127 519,00	727 519,00	
040	Opérations d'ordre	245 000,00		245 000,00	773 466,75
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00		1 500 000,00	105 039,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	550 000,00		550 000,00	394 296,52
13	Subventions d'investissement	1 081 439,00		1 081 439,00	442 275,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00		500,00	335,00
TOTAL		13 284 818,97	127 519,00	13 412 337,97	1 715 413,07

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre » correspond aux opérations liées aux cessions (constatation de la valeur nette comptable ainsi que les constatations des plus-values de cessions) et les amortissements.

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » correspond à l'intégration de frais d'études (9 280.80€) et l'intégration dans notre actif d'acquisition à titre gratuit de voiries de lotissements (95 759€).

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » représente le FCTVA (270 467.10€) et la taxe d'aménagement (123 829.42€).

B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont composées de la manière suivante :

- les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) s'élèvent à 127 518,41 € ;
- les remboursements de cautions (chapitre 16) s'élèvent à 430 € ;
- les immobilisations incorporelles (chapitre 20) s'élèvent à 94 900,80 € ;
- les immobilisations corporelles (chapitre 21) s'élèvent à 2 853 146,18 € ;
- les immobilisations financières (chapitre 27) s'élèvent à 1 500.00 € ;
- les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) s'élèvent à 70 704,66 € ;
- les opérations patrimoniales (chapitre 041) s'élèvent à 105 039,80 €.

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par les éléments suivants :

- elles n'ont pas d'incidence sur la trésorerie de la collectivité, puisqu'il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu à aucun décaissement ni encaissement.
- elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire pour un montant identique
- elles peuvent être constatées soit entre deux sections du budget, soit à l'intérieur d'une même section.

Elles se regroupent sur deux chapitres budgétaires spécifiques de la nomenclature par nature permettant d'assurer une fongibilité des crédits d'ordre :

- 040 : opérations de transferts entre sections, en investissement correspondant aux travaux en régie et la recette en fonctionnement au chapitre 042
- 041 : opérations patrimoniales en section d'investissement, correspondant aux réintégrations des frais d'étude en travaux et l'intégration dans notre actif d'acquisition à titre gratuit de voiries de lotissements

Chapitre 20 : Immobilisations corporelles. Ce chapitre concerne les frais d'études, documents d'urbanisme, achat de logiciel, etc.

Chapitre 21 : Autres immobilisations corporelles. Ce chapitre concerne les acquisitions de mobilier, le matériel informatique, l'achat de terrains, les travaux, la voirie, etc.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	CHAPITRE	BP 2022	DM	BUDGET TOTAL	CA 2022
020	Provisions	300 000,00		300 000,00	
040	Opérations d'ordre	150 000,00		150 000,00	70 704,66
041	Opérations patrimoniales	1 500 000,00		1 500 000,00	105 039,80
10	Dotation, fonds divers et réserves		127 519,00	127 519,00	127 518,41
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00		1 000,00	430,00
20	Immobilisations incorporelles	835 629,33		835 629,33	94 900,80
21	Immobilisations corporelles	10 448 189,64		10 448 189,64	2 853 146,18
27	Autres immobilisations financières	50 000,00		50 000,00	1 500,00
	TOTAL	13 284 818,97	127 519,00	13 412 337,97	3 253 239,85

C. RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement du compte administratif 2022 s'élèvent à 3 253 239.85 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 1 715 413.07 €.

Le résultat de l'exercice 2022 dégage un déficit d'investissement de - 1 537 826.78 €.

Après l'intégration de l'excédent d'investissement de 2021 de 1 022 991.37 €, le déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2022 est de - **514 835.41 €**.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement, imputés sur le budget primitif 2023, s'élèvent à 551 270.00 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement, imputés sur le budget primitif 2023, s'élèvent à 1 092 506.03 €.